



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/53/L.2/Add.1  
29 septembre 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
Cinquante-troisième session  
Genève, 27 septembre-2 octobre et 10 octobre 2006  
Point 12 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT  
SUR SA CINQUANTE-TROISIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations  
du 27 septembre au 2 octobre 2006 et le 10 octobre 2006

Rapporteur: M<sup>me</sup> Ana Inés Rocanova (Uruguay)

Point 2 de l'ordre du jour (Interdépendance)

Intervenants:

Administrateur chargé de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement	Fédération de Russie Bélarus Argentine, pour le Groupe latino-américain et caraïbe	Iraq Sénégal Afrique du Sud Chine Bangladesh
Pakistan, pour le Groupe des 77 et la Chine	République islamique d'Iran	Norvège
Angola, pour le Groupe africain	Bénin, pour les pays les moins avancés	

**Note à l'intention des délégations**

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification à apporter aux déclarations des délégations doit être adressée avant le **mardi 17 octobre 2006**,

à la Section d'édition de la CNUCED, bureau E.8106, télécopieur: 917 0056,  
téléphone: 917 1437.

**INTERDÉPENDANCE ET QUESTIONS ÉCONOMIQUES MONDIALES DANS LA  
PERSPECTIVE DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT: PARTENARIAT  
MONDIAL ET POLITIQUES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT**

(Point 2 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document ci-après:

*Rapport sur le commerce et le développement, 2006 (UNCTAD/TDR/2006  
et aperçu général)*

2. **L'Administrateur chargé de la Division de la mondialisation et des stratégies de développement** a dit que le taux de croissance satisfaisant de la plupart des pays en développement était dû essentiellement à la hausse des cours des produits de base au cours des quatre dernières années et au renversement de la politique macroéconomique après les dévaluations monétaires consécutives aux crises financières. Contrairement aux attentes les plus répandues, les pays pauvres exportaient désormais du capital vers les pays riches. Leur compétitivité s'était améliorée à la suite des dévaluations, avec des effets positifs sur les exportations et la croissance. Toutefois, ces améliorations dans les pays en développement avaient contribué, au niveau mondial, à des déséquilibres considérables et croissants marqués par un déficit dont la charge incombait pour l'essentiel aux États-Unis et dont l'on pouvait se demander s'ils étaient tenables. L'intervenant a insisté sur la nécessité de mettre en place un système financier multilatéral efficace, même au risque de réduire la marge de manœuvre politique de nombreux pays en développement. Le souhait exprimé par les pays en développement de jouir d'une plus grande latitude en matière de politiques économiques intérieures était en général justifié, mais il était impératif de réaliser à l'avenir un dosage mieux équilibré entre, d'un côté, les politiques macroéconomiques et, de l'autre, les politiques industrielles. Sur les plans industriel et commercial, la contribution active des gouvernements en faveur de l'innovation et de l'investissement avait produit des résultats positifs. Cela étant, il n'y avait guère de preuves empiriques d'une influence d'une saine gestion des affaires publiques sur la croissance, et l'idée statique selon laquelle, conformément à ce qu'il était convenu d'appeler le Consensus de Washington, il faudrait viser le juste prix, n'avait pas donné de succès convaincants. Quant à la question de l'autonomie politique dont pourraient bénéficier les pays en développement, l'idée était qu'il fallait parvenir à un juste équilibre entre les disciplines

internationales dans le système financier et une plus grande souplesse dans le système commercial multilatéral.

3. Le représentant du **Pakistan**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a félicité le secrétariat de la CNUCED de l'excellent travail fourni pour le *Rapport sur le commerce et le développement, 2006*, qui contenait une analyse critique et des propositions intéressantes en vue de la réorientation et du rééquilibrage des politiques macroéconomiques et commerciales pour les pays en développement confrontés aux défis de la mondialisation. Il a déclaré que, pour son groupe, la mondialisation s'inscrivait actuellement dans une trajectoire beaucoup plus inquiétante que celle décrite dans le Consensus de São Paulo. Les systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux pénalisaient injustement les pays en développement, ce qui représentait un danger, non seulement pour le développement équitable et durable, mais aussi pour la paix et la sécurité dans le monde. Il faudrait chercher à donner aux systèmes monétaires et commerciaux internationaux une cohérence orientée en faveur du développement afin de promouvoir une économie mondiale plus stable et moins déséquilibrée, faute de quoi les politiques menées pourraient être des facteurs d'instabilité et de troubles. Plus concrètement, les accords conclus à l'OMC en termes de restrictions imposées aux pays en développement, selon l'analyse figurant dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2006*, excluaient la mise en œuvre des politiques justement appliquées dans les pays développés du monde actuel. Pour que les pays en développement jouissent des mêmes possibilités, il faudrait que le système commercial multilatéral soit suffisamment souple et reflète les besoins de tous ses membres.

4. Le pilier recherche et analyse de la CNUCED devrait jouer un rôle plus actif dans la mise au point de solutions et de formules concrètes susceptibles de ménager davantage de latitude et de flexibilité au sein des disciplines économiques internationales existantes. L'organisation devrait s'employer à recenser les domaines dans lesquels cela pourrait être envisagé et rendu possible par une intensification des activités de développement des capacités. Surtout, la CNUCED devrait contribuer à préserver cette latitude et cette flexibilité lors de l'élaboration future des normes relatives aux systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux, en s'imposant tout naturellement comme un arbitre du discours international sur le développement.

5. Le représentant de l'**Angola**, parlant au nom du **Groupe africain**, a dit que l'Afrique affichait depuis 2003 de meilleurs résultats en matière de croissance à la suite d'améliorations de l'environnement extérieur. Une augmentation du volume des exportations et des allègements de la dette combinés à une hausse des cours mondiaux du pétrole et des minerais avaient contribué à ces résultats. Par contre, il n'y avait eu guère d'améliorations dans les conditions d'accès aux marchés dans les pays développés, où les exportations en provenance de pays en développement faisaient toujours l'objet d'a priori défavorables. L'intervenant est convenu, avec les auteurs du *Rapport sur le commerce et le développement, 2006*, que le schéma actuel, caractérisé par une croissance économique entachée de déséquilibres de plus en plus marqués, ne durerait sans doute pas. Un ralentissement significatif de l'économie mondiale ne pouvait être exclu, et ses effets seraient extrêmement négatifs pour les pays africains. Il a reconnu que la situation de la dette en Afrique s'était en général améliorée au cours des trois dernières années à la suite de l'augmentation du PIB et du volume des exportations, ainsi que de l'annulation de la plus grande partie de la dette extérieure par le biais de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Néanmoins, de nombreux pays africains restaient lourdement endettés, et leur dette avait même crû dangereusement, de sorte qu'il était urgent de lancer l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), de mettre pleinement en œuvre l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) et d'accroître les fonds alloués à la plupart des pays africains pauvres très endettés sous forme de subventions afin que ces derniers puissent atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il faudrait enfin que l'Afrique adopte une nouvelle position politique d'appui aux entreprises privées novatrices susceptibles de mobiliser des éléments sous-utilisés et que soient mis en place de nouveaux arrangements institutionnels pour la formulation et la mise en œuvre efficaces des politiques.

6. Le représentant de la **Fédération de Russie** s'est félicité de ce que le *Rapport sur le commerce et le développement, 2006* présente une analyse pertinente des enjeux économiques mondiaux, notamment en matière d'échanges multilatéraux, d'investissements internationaux et de marchés monétaires. Il est convenu, avec les auteurs du rapport, de la nécessité d'une approche collective et multilatérale de la gestion des problèmes mondiaux. En l'absence de modèle économique universel garant de la croissance économique, il a souligné qu'il était indispensable de tenir compte de la situation culturelle et politique de chaque pays lors de l'élaboration de politiques axées sur la croissance. Il a également insisté sur l'importance de

la sécurité et de la diversification des approvisionnements énergétiques et a ajouté que le but de son pays était de jouer un rôle responsable et de premier plan dans l'approvisionnement énergétique mondial. Il a également fait valoir combien étaient importantes l'accumulation et la diffusion de connaissances aux fins du développement humain, point évoqué lors du Sommet du G-7 à Saint-Petersbourg. Il a exposé les moyens mis en œuvre dans son pays pour combattre les maladies transmissibles et suggéré que soit accordée une protection sanitaire aux partenaires commerciaux. Son pays, qui continuerait à œuvrer à la solution du problème de la dette au niveau mondial, occupait actuellement la troisième place parmi les pays qui contribuaient à l'allègement de la dette des pays pauvres. En conclusion, il a souligné combien il était essentiel que les organisations internationales s'impliquent plus activement dans la recherche de moyens de rééquilibrer la situation économique mondiale.

7. Le représentant du **Bélarus** a félicité la CNUCED pour l'excellente qualité du *Rapport sur le commerce et le développement, 2006*, qui traitait de questions liées au partenariat mondial et aux politiques nationales. Il a dit avoir particulièrement apprécié que ce document ait été traduit sans délai en russe, ce qui en avait rendu le contenu beaucoup plus accessible dans de nombreux pays de la CEI. Il a déclaré partager le point de vue exprimé dans le rapport sur l'échec des réformes proposées par le Consensus de Washington dans les pays de la CEI et les pays en transition pour réduire le fossé qui les sépare des pays développés. Il a souligné que le Consensus de Washington avait entraîné un déclin de la qualité de la vie et de la production et une hausse de l'inflation dans les pays de la CEI et les économies en transition, de sorte que cette région avait été la seule au monde, dans le courant des années 90, où les indicateurs du développement humain avaient chuté. Il a fait valoir que des stratégies nationales de développement bien conçues, basées à la fois sur les forces du marché et des interventions de l'État, étaient essentielles, en particulier pendant les périodes difficiles. Le rapport sur le commerce et le développement n'accordait pas suffisamment d'attention au développement économique dans les pays de la CEI, même si cette question avait été évoquée lors de l'examen du Consensus de São Paulo en mai 2005. Le représentant du Bélarus a conclu que le cadre hautement analytique de la CNUCED devrait être mis à profit pour tenter de résoudre les problèmes qui se posaient actuellement dans les pays en développement comme dans les pays en transition.

8. Le représentant de l'**Argentine**, intervenant au nom du **Groupe latino-américain et caraïbe**, a fait observer que, dans sa déclaration lors de la séance d'ouverture du Conseil,

ce groupe avait souligné l'importance qu'il attachait au *Rapport sur le commerce et le développement, 2006* et à son excellent contenu. Ce rapport témoignait en effet d'une grande perspicacité et d'un précieux travail d'analyse quand il évoquait la liberté des choix politiques et érigeait en particulier en idée maîtresse la nécessité de politiques actives des États dans les domaines macroéconomique, commercial, industriel et institutionnel. De telles politiques pouvaient être vues comme des instruments propres à favoriser l'investissement, l'innovation et la transformation productive dans les pays en développement et en particulier dans les pays membres du Groupe. Le contenu très riche du rapport alimentait le débat sur la marge de manœuvre dont peuvent disposer les pays en développement pour exécuter ces politiques et poursuivre leurs propres politiques de développement au sein de l'économie internationale. C'était bien dans le cadre de la CNUCED que le débat sur l'autonomie politique prenait toute sa signification dans le contexte régional et international.

9. Les arrangements institutionnels existant dans le système financier international ne pouvaient avoir d'influence sur les causes des déséquilibres financiers internationaux alors que le système commercial international, régi d'abord par le GATT et désormais par l'OMC, était beaucoup plus complet et efficace avec des règles applicables à tous les membres et des mécanismes de règlement des différends. Les auteurs du rapport avaient également fait valoir que ces règles et ces engagements qui, en termes juridiques, étaient également contraignants pour tous les pays, pouvaient imposer en termes économiques des conditions plus restrictives aux pays en développement, par exemple en vertu des accords sur les ADPIC et sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (TRIMs). Dans le domaine macroéconomique, le rapport montrait qu'il était possible de choisir entre différents régimes des changes et de défendre, de manière pragmatique, un taux de change adapté à des objectifs de politique économique. Les politiques monétaires et fiscales pouvaient apporter un soutien non négligeable à l'investissement, sans le biais proconjuncturel observé par le passé avec les programmes d'ajustement. Dans les domaines de la production et du commerce, l'OMC pouvait favoriser l'adaptation des politiques promotionnelles et la possibilité de choisir entre un nombre d'instruments plus restreint qu'auparavant, mais elle n'éliminait pas la possibilité de mettre de telles politiques en place. Les politiques d'innovation et de croissance devaient être adaptées à la situation et aux besoins particuliers de chaque pays et décourager l'utilisation stérile des ressources.

10. Pour que le rapport sur le commerce et le développement reste une référence, il était important que le secrétariat poursuive son travail de réflexion sur ces concepts et que le prochain rapport offre une analyse concrète de faits et d'exemples permettant d'appréhender de manière tangible la notion d'autonomie politique. Il faudrait qu'il matérialise cette notion dans des situations précises et en tire des enseignements. Il faudrait aussi que les auteurs du rapport prennent en compte dans leur analyse le Groupe latino-américain et caraïbe en consacrant un chapitre distinct au commerce et au développement dans cette région et en particulier aux processus d'intégration régionaux. Il faudrait par ailleurs que cette région fasse l'objet d'un point distinct lors de la prochaine session du Conseil du commerce et du développement.

11. Se référant à l'analyse consacrée à l'Argentine dans le rapport, l'intervenant a fait observer que les solutions mises au point dans différents pays pour sortir de la crise à la fin des années 90 et au début du nouveau millénaire avaient été adaptées au contexte propre à chacun. L'analyse sur l'Argentine montrait qu'il ne pouvait y avoir de remède universel. La mise en œuvre de politiques industrielles et de main-d'œuvre actives favorisait la croissance économique, industrielle et commerciale et l'emploi. Enfin, répondant aux observations du Directeur général de l'OMC, l'intervenant a insisté sur la nécessité de bien faire la différence entre les politiques relatives aux mesures concernant les investissements et liées au commerce et les politiques relatives aux subventions, qui n'avaient pas les mêmes incidences fiscales. Au sujet des premières et de la suggestion de faire une comparaison en termes de politiques tarifaires, cela supposerait que les pays disposaient à cet égard d'une certaine souplesse, ce qui ne semblait pas être le cas.

12. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a dit l'importance que sa délégation attachait à la CNUCED et au rôle qu'elle jouait pour stimuler le débat et l'orienter vers la recherche de solutions pratiques que les pays en développement et les économies en transition puissent adopter pour résoudre leurs problèmes de développement. Il a souligné la nécessité de procéder à une évaluation de toutes les disciplines et de tous les arrangements existants afin de voir dans quelle mesure ils avaient permis de faire face à la mondialisation et de répondre aux besoins de ces pays. Passer en revue toutes les grandes orientations passées et présentes qui avaient guidé les décideurs dans l'élaboration des différentes règles et législations nationales et internationales tenait certes de la gageure, mais c'était indispensable pour procéder aux ajustements qu'imposait la réalisation des différents objectifs de développement. Les institutions

et les arrangements existants seraient ainsi en mesure de se doter des ressources et des capacités nécessaires pour suivre les nouvelles orientations. Évoquant le *Rapport sur le commerce et le développement, 2006* qui traitait, entre autres choses, du problème des asymétries de la gouvernance économique mondiale et de la nécessité de trouver un équilibre entre la marge d'action nationale et la marge d'action contenue dans les disciplines et engagements internationaux, le représentant a indiqué que ces asymétries s'étaient soldées par des règles et des pratiques internationales qui tendaient à servir d'abord les priorités et les intérêts des pays développés. Reconnaissant que les accords multilatéraux favoriseraient la stabilité du système mondial en même temps qu'ils préserveraient les relations internationales des perturbations et du chaos, il a recommandé que, dans l'application des disciplines internationales, l'on accorde une latitude suffisante aux pays en développement qui, somme toute, étaient les premiers responsables de l'élaboration des politiques et de la mise au point des arrangements nécessaires à la réalisation de leurs objectifs de développement.

13. Le représentant du **Bénin**, prenant la parole au nom des **pays les moins avancés (PMA)**, a fait savoir que ceux-ci se félicitaient de faire partie du nouvel ordre international naissant caractérisé par l'interdépendance et l'universalité du libéralisme politique et économique. Il a néanmoins souligné que les bienfaits de cette interdépendance étaient aléatoires et que le fossé entre pays du Nord et pays du Sud avait tendance à s'installer, trahissant l'échec des initiatives nationales et internationales prises pour le combler. Pour remédier à cette situation et à la marginalisation des PMA dans le commerce international, il fallait renforcer les capacités de production et d'offre de ces pays et créer ainsi les conditions de leur intégration dans l'économie mondiale. On avait souvent négligé l'aide centrée sur le développement de la capacité d'exportation des PMA alors qu'il serait tellement important de disposer d'infrastructures liées au commerce pour vaincre le sous-développement et attirer les investissements nécessaires à une croissance durable. Le financement de ces infrastructures devait donc figurer au premier rang des priorités. Le représentant a insisté sur le fait que l'objectif d'APD de 0,7 % convenu au niveau international devait être atteint.

14. Vu l'importance pour les PMA d'obtenir un accès préférentiel plus large aux marchés et la nécessité pour eux de prendre une part plus active dans les échanges mondiaux, il avait hâte que les négociations à l'OMC reprennent. Les PMA étaient convaincus que le commerce international, avec ses effets sur la croissance, les capacités de production et l'emploi, pouvait



faire beaucoup pour réduire la pauvreté. Le développement des capacités de production permettrait de créer des emplois mais il faudrait absolument que les décideurs dressent une liste des secteurs les plus prometteurs. Il n'y aurait pas de nouveau départ pour les PMA sans une réforme radicale de la coopération internationale au développement ni un véritable partenariat Nord-Sud. Le représentant a une nouvelle fois insisté sur la nécessité de maintenir l'accès préférentiel des PMA aux marchés et a souligné que l'allègement de la dette restait illusoire pour bon nombre d'entre eux.

15. Le représentant de l'**Iraq** s'est déclaré satisfait de l'analyse détaillée contenue dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2006* concernant les conditions économiques mondiales, y compris les obstacles auxquels les pays en développement se heurtent, et les succès enregistrés par certains pays qui avaient tiré profit de la mondialisation en réformant leurs politiques économiques; il a aussi salué l'examen de plusieurs instruments jugés nécessaires pour appliquer ces politiques dans le système commercial multilatéral. Il a insisté sur le fait que la CNUCED devait demeurer ce forum international où aborder les problèmes posés par la mondialisation économique, où forger des consensus sur les grandes orientations liées au commerce et au développement et où conduire des travaux de recherche sur les mesures les plus favorables pour le développement. Ces fonctions étaient d'une actualité d'autant plus brûlante que, jamais dans l'histoire de la CNUCED, les difficultés rencontrées par les pays en développement n'avaient été aussi complexes ni aussi inextricables.

16. Le représentant du **Sénégal** a souligné que le *Rapport sur le commerce et le développement, 2006* était le résultat louable et concret des efforts menés dans le cadre de l'un des principaux mandats de la CNUCED – la recherche et l'analyse – et qu'il présentait une analyse judicieuse des politiques économiques récentes. Au sujet des envois de fonds des travailleurs migrants examinés dans le rapport, il a encouragé la CNUCED à poursuivre sa réflexion, en particulier sur les points de savoir comment et à quels types d'activités ces fonds devraient être affectés pour accélérer le développement économique. Par ailleurs, les mesures d'ajustement appliquées dans les années 80 et 90 au Sénégal par la Banque mondiale avaient montré leurs limites; quant au Consensus de Washington, il n'avait pas été une «recette miracle» pour le développement. Souvent utilisés comme laboratoires d'expérimentation pour les politiques économiques, les pays en développement avaient ensuite dû en supporter seuls les conséquences. En conclusion, le représentant a fait observer qu'au Sénégal la réduction de la

pauvreté n'avait pas été conforme aux attentes bien que le pays eût affiché un taux de croissance moyen de 5 % sur les cinq années écoulées.

17. La représentante de l'**Afrique du Sud** a déclaré que l'analyse et les recommandations présentées dans le *Rapport sur le commerce et le développement, 2006* venaient d'autant plus à propos que la communauté internationale était toujours en butte à de sérieuses difficultés dans sa quête d'un ordre économique mondial plus équitable. Le rapport mettait en lumière les problèmes rencontrés par les petites économies vulnérables, d'Afrique notamment, pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Comme indiqué dans le rapport, atteindre ces objectifs dépendrait de la capacité des pays en développement à alimenter la croissance en favorisant l'accumulation de capital et le relèvement de la productivité.

La faculté d'un pays de faire les choix qui lui permettraient de générer de la croissance était donc d'une importance décisive. La représentante s'est inquiétée des effets contraignants que risquait d'avoir le nombre de plus en plus élevé d'accords commerciaux bilatéraux et régionaux signalés dans le rapport, et a noté qu'il ne fallait pas mésestimer les incidences inégales des règles commerciales multilatérales qui variaient en fonction du niveau de développement d'un pays et de ses limites en termes de capacités. Le rapport a aussi su montrer la vulnérabilité structurelle des économies en développement face aux chocs monétaires extérieurs et la nécessité d'envisager l'élaboration d'accords multilatéraux capables de prévenir les crises financières et de préserver la compétitivité économique. Le rapport pourrait être l'instrument permettant à la CNUCED de pousser sa recherche et son analyse sur l'interaction existant entre les politiques économiques nationales efficaces et le système financier et commercial international. Si les pays saisissaient l'importance de cette interaction et comprenaient la nécessité de doter le monde d'un système de gouvernance économique plus structuré, les pays en développement auraient des chances de trouver la voie d'une croissance plus durable.

18. Le représentant de la **Chine** a souligné l'importance du point de l'ordre du jour consacré à l'interdépendance en mettant en lumière l'interdépendance économique mondiale croissante ainsi que les possibilités et les problèmes qu'elle présentait. Faisant observer que les auteurs du *Rapport sur le commerce et le développement, 2006* avaient examiné les grandes questions économiques de l'heure dans la perspective du développement, il a indiqué que ce type de recherche et d'analyse devrait aider les pays membres, et en particulier les pays en développement, à avoir une meilleure compréhension des questions liées au développement

économique mondial. Il a remercié le secrétariat de la CNUCED pour le travail accompli. Conscient que les opinions exprimées dans le rapport ne valaient pas pour tous les pays et que les conclusions et les constatations auxquelles il aboutissait n'apporteraient pas forcément de solutions aux problèmes qui se posaient, le représentant a dit que l'analyse proposée devrait tout au moins aider les pays en développement à mieux appréhender ces problèmes. Il fallait donc encourager le secrétariat à poursuivre et à approfondir ses travaux qui faciliteraient la recherche du consensus et permettraient de remplir plus pleinement les trois fonctions de la CNUCED, à savoir l'analyse et la recherche, le débat intergouvernemental et la coopération technique.

19. Le représentant du **Bangladesh** a indiqué que sa délégation partageait l'avis exprimé par le Directeur général de l'OMC concernant la nécessité d'assurer aux pays en développement un meilleur accès aux marchés et d'éliminer les distorsions existant dans le système commercial international et la nécessité aussi de donner à ces pays une marge d'action plus large dans les négociations multilatérales. La CNUCED devrait apporter des réponses et formuler des propositions sur ces points.

20. La représentante de la **Norvège** souhaitait que le *Rapport sur le commerce et le développement* devienne le rapport annuel de référence dans le domaine; elle a donc recommandé de mettre l'accent sur la qualité de l'analyse et le nombre des pays examinés, tout en veillant à conserver la même objectivité. Selon des économistes norvégiens spécialisés dans le développement, le rapport était un complément utile à d'autres publications, notamment en ce qui concernait l'Objectif n° 8. La représentante a fait l'éloge du rapport pour l'idée d'associer la réduction de la dette avec l'APD et pour l'analyse des incidences que les envois de fonds des migrants pourraient avoir sur le développement. Sur ce dernier point, la représentante a demandé instamment que la réflexion soit poursuivie.

-----